

N° régional : 17
N° national (SPN) : 92

Orne



**Communes : Bellou-en-Houlme
Briouze**

Superficie : 172 hectares

Statuts des propriétés :

- Commune de Bellou - 80,33 ha
- Commune de Briouze - 30,5 ha
- Conseil Général de l'Orne - 17 ha
- Privé

Patrimoine naturel remarquable

habitats naturels d'intérêt
communautaire : 7

habitats naturels d'intérêt
communautaire prioritaires ① : 1

espèces d'intérêt communautaire : 3

espèce d'intérêt
communautaire prioritaire ② : 1

espèces végétales protégées : 3

Marais du Grand-Hazé



Le marais restauré et son observatoire à Briouze - Cl. Diren

Elément remarquable du patrimoine naturel, le Grand-Hazé constitue le plus grand marais du département, offrant un superbe paysage au sein de la campagne ornaise.

Il occupe une cuvette creusée par le réseau hydrographique où les eaux des ruisseaux s'accumulaient autrefois, générant un sol tourbeux. Aujourd'hui, le marais recueille toujours les eaux pluviales et subit encore des inondations hivernales importantes.

Au cours du temps, le site acidophile a subi de nombreuses atteintes : incendies, extractions individuelles de tourbe, abandon des prairies privées les plus humides... Il conserve néanmoins dans son ensemble, une grande richesse écologique liée à la diversité et l'étendue des milieux : mares permanentes ou temporaires, tourbières acides, roselières, mégaphorbiaies*, prairies humides, chênaies. Les bois tourbeux occupent une surface importante et sont appelés à envahir complètement le site si l'homme n'intervient pas. Sa valeur actuelle est considérable, tant par le nombre des espèces végétales et animales que par la rareté de certaines d'entre elles.

Depuis plusieurs années, de nombreux partenaires d'horizons très divers, unissent leurs efforts pour oeuvrer à sa sauvegarde par d'importantes actions de restauration

et d'entretien. Un programme d'ouverture au public et d'animation permet à tous d'en apprécier la valeur.

➤ Intérêt européen ➤

Cet ensemble marécageux recèle de nombreux habitats reconnus d'importance communautaire : **différents habitats d'eau douce, oligotrophes à mésotrophes, mégaphorbiaies, quatre types de tourbières (boisée, tremblante ou acide) et la chênaie acidophile.**

Parmi les espèces d'intérêt communautaire,



Le flûteau nageant - Cl. Diren

on peut citer le **fluteau nageant**, petite plante qui affectionne les milieux amphibies inondés en hiver, le **lucane Cerf-volant**, qui est le plus grand coléoptère d'Europe, et **l'écaille chinée**, papillon nocturne désigné comme espèces prioritaires.

Outre les habitats et les espèces animales et végétales visées par la directive, le site abrite des populations de la flore et de la faune protégées soit au niveau national ou régional soit présentant un intérêt patrimonial élevé (utriculaire citrine, , renoncule grande douve, laîche filiforme, oiseaux d'eau, amphibiens).



Grande douve

► Agir pour une conservation durable ►

Le site du marais du grand Hazé est couvert depuis 1987 par un arrêté préfectoral de protection de biotope, mis en œuvre avec l'appui d'un comité de gestion institué pour ce faire. Depuis le milieu des années 80, de nombreuses opérations de restauration ont été entreprises visant à redonner aux marais des espaces ouverts. Aujourd'hui, les actions menées reposent sur un plan de gestion qui a fourni un cadre pour l'élaboration concertée du document d'objectifs.

De façon à s'assurer de pouvoir maintenir les habitats dans un état de conservation favorable, il a été décidé de définir des modalités d'actions pour une gestion appropriée. Elles ont été consignées dans un document d'objectifs. Ce document, élaboré par le Conseil Général de l'Orne, est le fruit d'une concertation menée avec tous les acteurs locaux réunis à deux reprises lors des comités de pilotage locaux. Ce Document d'objectifs a été validé par le comité de pilotage le 21 novembre 2001. Sa mise en œuvre, étalée sur 6 années, se fera avec le concours de l'ensemble des acteurs locaux.

► L'état des lieux ►

Les inventaires écologiques réalisés sur ce site attestent d'un bon état général de conservation. Les dégradations sont localisées :



Ecaille chinée



Libellule déprimée

elles sont liées aux dynamiques d'évolution végétale et pédologique, qui sont autant de difficultés pour maintenir les usages agricoles adaptés.

► Préconisations de gestion ►

Elles ont été définies en fonction des caractéristiques propres de chaque type d'habitat concerné et des exigences écologiques des espèces présentes.

1. Poursuivre la restauration et le maintien de milieux ouverts et diversifiés.

Cet objectif concerne les habitats tourbeux. Il vise à lutter contre l'envahissement par les arbustes de la zone marécageuse et à assurer la pérennité des effets de la restauration par le maintien du pâturage extensif.

2. Permettre une gestion adaptée du niveau des eaux.

Cet enjeu vise à favoriser le processus de turbification et à enrayer le processus naturel de boisement au profit de la richesse floristique et faunistique du site.

3. Favoriser une gestion adaptée des prairies humides privées.

Il s'agit de mobiliser les aides de nature à

Partenaires de la gestion du site :

- Communes de Bellou-en-Houlme et de Briouze
- Conseil Général de l'Orne
- Représentants des chasseurs et des pêcheurs
- Associations de défense de la nature
- Services de l'Etat

accompagner les propriétaires dans la gestion adaptée de leur espace.

4. Favoriser la réhabilitation des habitats naturels dans les zones de boisement volontaire.

Cet enjeu vise à favoriser un retour progressif vers les formations herbacées originelles, au terme de l'exploitation classique des parcelles boisées, ou la diversification à base de feuillus des peuplements à ce jour voués aux résineux.

5. Enjeux complémentaires :

- 5.1. Suivre et évaluer le patrimoine et sa gestion.

Concerne la mise en œuvre de la logistique fonctionnelle de gestion, mais aussi l'évaluation des actions au vu des objectifs visés, afin de pouvoir les faire évoluer pour les phases suivantes de la gestion du site.

- 5.2 Sensibiliser et éduquer à la protection de l'environnement.

Il s'agit de permettre l'ouverture au public compatible avec les exigences écologiques et d'usage du marais.

Glossaire *

amphibies : se dit de milieux tantôt terrestres, tantôt aquatiques.

bassin versant : région naturelle drainée par un cours d'eau et l'ensemble de ses affluents.

impluvium : bassin recevant les eaux de pluie.

mégaphorbiaie : végétation dense d'un à deux mètres de hauteur, constituée par de grandes plantes à fleurs poussant dans les milieux humides.